



Non remboursement suite a cambriolage

Par **karpif**, le **25/06/2009** à **19:33**

Bonjour,

locataire et cambriolé en janvier, l'expert me propose une indemnisation que j'accepte, mais mon assurance refuse tous remboursement.

les voleurs sont passés par une dependances exterieur sont monté dans un grenier de la dependance (grange a foin) et on cassé un mur pour rentré dans ma maison. mon assurance s'appuit sur le fais que ma maison et mes dependances devais comporté des serrures , ma maison en a mais pas la dependance (pour cause buanderie+volailleur), pourtant la dependance n'offre aucun acces a ma maison. sont ils dans leurs droits ou y a t'il litige.

Par **chaber**, le **26/06/2009** à **07:33**

Bonjour

L'expert fait toujours signer une lettre d'acceptation sur le montant des dommages, sous réserve des garanties.

Concernant les mesures de sécurité, il faut relire les conditions générales du contrat: Toutes les ouvertures doivent-elles faire l'objet de serrures, et notamment les dépendances?

Si oui, l'assureur peut vous opposer la non-garantie